

## PREFECTURE D'EURE ET LOIR

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE CHARTRES

→ Par arrêté préfectoral, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de **modification n°3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Chartres (PSMV)** après sollicitation du conseil municipal.

→ L'enquête publique se déroulera **à la mairie de Chartres – Hôtel de Ville – Place des Halles, durant 39 jours, du mardi 14 décembre à 9h00 au vendredi 21 janvier 2022 à 17h00.**

Le public pourra, pendant cette période, prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, déposé à la mairie de Chartres, et accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le dossier complet sera également consultable sur le site dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2750>

Un lien vers ce site sera accessible depuis le site internet de la préfecture :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>.

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Julien VINCENT – Mairie de Chartres – direction aménagement, urbanisme et habitat – mel [julien.vincent@agglo-ville.chartres.fr](mailto:julien.vincent@agglo-ville.chartres.fr)

→ Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné **Monsieur Michel BADAIRE** en tant que commissaire enquêteur. Ce dernier recevra le public lors de ses permanences à l'Hôtel de Ville – Place des Halles - 28000 CHARTRES, aux jours et horaires suivants :

- **mardi 14 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00**

Les personnes qui le désirent pourront au cours de l'enquête publique :

- consigner leurs observations et propositions sur le registre papier ouvert **en mairie de Chartres – Hôtel de Ville – Place des Halles ;**
- adresser leurs observations et propositions par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Chartres. Elles seront annexées au registre d'enquête publique ouvert en cette mairie et consultables ;
- consigner leurs observations et propositions sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2750>

→ La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public en mairie de Chartres et à la Préfecture d'Eure-et-Loir – Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

→ A l'issue de la procédure réglementaire, la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur sera approuvée par arrêté du préfet, en cas d'avis favorable de l'organe délibérant de la commune. En cas d'avis défavorable de la commune, la modification sera approuvée par décret en Conseil d'Etat pris sur le rapport du ministre chargé de l'urbanisme, du ministre chargé du patrimoine et du ministre chargé des collectivités territoriales, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, dans le cas contraire.